



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 24 juin 2024

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 12

OBJET :

DE-CDE-24-06-1-5) FIXATION DES TARIFS POUR L'ACTIVITE « SPORTS EN FAMILLE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le lundi 17 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. TOURNE, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, Mme FOURNIER, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme GRETILLAT, M. LOUVIGNÉ, Mme VERMANT.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, Mme RAVEAU, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. RIBET, M. GOURBESVILLE, Mme BARRIERE, Mme TRAN .

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour les activités sportives « Sports en famille » organisées par la Caisse des écoles pour la saison 2024/2025 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Fixe, à compter de la rentrée scolaire 2024, les tarifs trimestriels et annuels proposés aux familles, comme suit :

Tarifs trimestriels :

- 1 couple + 1 enfant : 83 €
- 1 parent + 1 enfant : 57 €
- Enfant supplémentaire : 21 €

Tarifs annuels :

- 1 couple + 1 enfant : 229 €
- 1 parent + 1 enfant : 156 €
- Enfant supplémentaire : 52 €

ARTICLE II : Les recettes seront versées aux compte et chapitre correspondants.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé